

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 24 JUIN 2025

Présidence : Aude Tondini

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2024
3. Assermentation des nouveaux membres ;
4. Communications de la Présidente du conseil ;
5. Communications de la Municipalité ;
6. Nomination du bureau du Conseil général selon art.8 du Règlement du Conseil général
7. **Préavis municipal n° 01/25** relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2024 budget 2025

Responsable : Max Holzer, Syndic

Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision

8. Interventions individuelles :

- a) Questions et remarques courantes
- b) Interventions et remarques complexes

Préambule

Mme Aude Tondini, Présidente, ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue et salue la nouvelle disposition adoptée lors de la séance du 9 décembre 2024.

Mme Aude Tondini profite de l'occasion pour rappeler les règles de fonctionnement, à savoir que la Présidente ouvre la discussion, la dirige et la clôt. En outre c'est elle qui accorde la parole. Finalement, **Mme Aude Tondini** recommande d'utiliser la forme du vouvoiement, indépendamment des liens que les membres peuvent avoir en dehors des séances du Conseil.

L'ordre du jour est lu et ne suscite aucun commentaire ou modification, il est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil général.

1. Appel

Suite à l'appel nominatif des 66 conseillers,

- 39 sont présents
- 19 se sont excusés
- 8 sont absents.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2024

La lecture, même partielle, du procès-verbal n'est pas demandée, cependant **M. Freddy Berney** a relevé qu'une erreur s'est glissée dans la retranscription en page 526 des propos de **M. Jean-Pierre Blanc**, Municipal. Ainsi l'augmentation du prix de l'eau après construction d'une station équipée de filtres à charbon à Grandson sera de

30 ct par m³ et non par litre comme mentionné dans le procès-verbal. Le secrétaire et la Présidente prennent acte avec nos remerciements.

Le procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre est ensuite soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité. **Mme Aude Tondini**, remercie M. Jean-Pierre Genevay, secrétaire, pour la rédaction du procès-verbal.

3. Assermentation des nouveaux membres

Il est procédé à l'assermentation de 2 nouveaux membres. Il s'agit de :

- **Mme Denise Dafflon**
- **M. Cyril Gamy**

Le conseil comprend alors 68 conseillers et pour cette séance 41 membres.

4. Communications de la Présidente du Conseil

Mme Aude Tondini informe qu'une commission sur la révision des statuts du Service de défense incendie et de secours (SDIS) composée de **Mme Florence Jaton Sansonens** et **MM. Alex Hasler et Jakob Stern** s'est réunie le 24 mars 2025. Le rapport de Commission était destiné à la Municipalité à ce stade du processus. Ces membres sont remerciés pour la rédaction de ce rapport.

Mme Aude Tondini a constaté la multiplicité des événements cités dans l'info Chamblon ainsi que dans le rapport de gestion, et remercie la Municipalité pour son soutien à ces différentes activités.

Mme Aude Tondini rappelle qu'en 2026 des élections auront lieu pour le renouvellement de la Municipalité et qu'en ce qui concerne le bureau du Conseil, il y aura des changements.

De ce fait, le bureau cherche activement un secrétaire et un vice-président pour la nouvelle législature 2026.

Afin de pouvoir rencontrer les personnes qui seraient indécises, une partie du bureau sera présent une heure avant le prochain conseil général prévu le 15 septembre 2025.

Une information à la population sera diffusée dans une info-Chamblon. **Mme Aude Tondini** encourage les éventuels membres du Conseil général qui seraient intéressé par ces fonctions à la rejoindre à la fin de cette séance.

5. Communications de la Municipalité

M. Max Holzer, Syndic, évoque à son tour les élections municipales qui auront lieu en mars-avril 2026 et se référant à l'Info Chamblon distribuée récemment il invite toute personne intéressée à prendre contact avec le bureau du greffe. **M. Max Holzer** se tient également à disposition pour expliquer la nature des tâches incomptes aux élus.

M. Max Holzer fait ensuite état des 26 ans passés à la fonction de Syndic en ce qui le concerne, puis des 24 ans pour **M. Blaise Nicole** et 15 ans pour **Mme Vesna Bozovic** et **M. Jean-Pierre Blanc** démontrant par là le souhait d'un rajeunissement ainsi que d'une plus grande mixité de la Municipalité.

M. Blaise Nicole, Municipal, confirme qu'il ne se représentera pas en 2026.

À propos de la réfection de la route cantonale RC274 dont les travaux ont été effectués en 2024 **M. Blaise Nicole** est heureux d'annoncer qu'ils se sont déroulés avec

beaucoup moins d'imprévus qu'envisagé, ainsi du montant de 495'000.- CHF figurant dans le préavis, ils ont coûté environ 271'000.- CHF et après déduction d'environ 105'000.- CHF de subventions le coût final pour la Commune s'élève exactement à 165'941.94 CHF.

Mme Vesna Bozovic, Municipale, fait part qu'à la rentrée Chamblon offrira une classe de plus alors que Champvent en aura une de moins. En contrepartie, 12 places en Unité d'Accueil seront ouvertes à Champvent, Chamblon étant arrivé à saturation.

Mme Vesna Bozovic communique aussi que la sortie des Aînés aura lieu le 10 septembre. En raison du succès croissant rencontré par cette sortie et de son impact sur le budget, son rayon d'action sera limité à la région, du moins cette année.

M. Jean-Pierre Blanc, Municipal, fait savoir que suite au refus des nouveaux statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois par des conseils communaux ou généraux une nouvelle procédure de consultations auprès de 40 communes a eu lieu. À Chamblon, une commission a été créée afin d'analyser un nouveau projet de statuts et de remettre son rapport, ce qui a été fait au début du mois d'avril.

A ce jour, une commune n'a pas encore rendu son rapport et 127 remarques ont été reçues par de SDIS pour analyse et transmission au CODIR, le Comité de Direction, pour validation finale.

Selon le calendrier, une séance extraordinaire se tiendra en fin d'année pour faire valider les nouveaux statuts par le Conseil intercommunal avant de les transmettre à toutes les communes pour acceptation.

M. Jean-Pierre Blanc remercie les membres de notre commission pour leur travail et respect des délais.

6. Nomination du bureau du Conseil général selon art.8 du Règlement du Conseil général

Avant de passer à la nomination bureau du Conseil général selon art. 8 du Règlement du Conseil général, **Mme Aude Tondini** rappelle que le secrétaire et sa remplaçante ainsi que les membres des commissions sont élus pour la législature (2021-2026).

Présidence

Mme Aude Tondini fait savoir qu'elle accepte de se représenter à la fonction de Présidente du Conseil général et est élue par acclamation.

Suppléantes à la Présidence

M. Daniel Poncet renonçant à la fonction de 2^{ème} suppléant de la Présidente du Conseil général, c'est **Mme Lise Hofmann** qui se propose à fonction de 1^{ère} suppléante. Elle sera élue par acclamation avec **Mme Marie-Claire Pilloud** qui accepte de poursuivre la fonction de 2^{ème} suppléante.

Scrutatrice / scrutateur et leurs suppléantes

Les fonctions de scrutatrice / scrutateur sont rapidement attribuées à **Mme Marta Mizraji** et **M. Alex Hasler** tandis que **Mmes Brigitte Affolter** et **Viva Tiffany** occuperont la fonction de suppléantes, ceci avec les acclamations de membres du Conseil.

7. Préavis municipal n°01/25 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2024

Mme la Présidente donne la parole à la Municipalité.

La parole est donnée par **M. Max Holzer** à **M. Bruno Karlen** pour la lecture du rapport de la commission de gestion et finances.

Mme la Présidente ouvre la discussion

M. Freddy Berney souhaite savoir ce qu'il faut comprendre par « Prestations aux familles » sous le chiffre 5450, représentant une charge de 142'497.50 CHF.

C'est la part payée par la Commune pour les enfants à la crèche et / ou à l'Unité d'accueil lui répond **Mme Vesna Bozovic**. Le montant varie chaque année car il est fonction du nombre d'enfants. **M. Max Holzer** précise que pour 2024 ce montant représente environ une charge d'environ 280.- CHF par habitant.

M. Freddy Berney désire connaître dans quelle mesure la Commune de Chamblon est impactée par les projets d'agglomération 4^e génération (PA4) et 5^e génération (PA5) cités en pages 6 et 7 du rapport de gestion ; et en particulier par la somme figurant sous le PA5.

M. Blaise Nicole, Municipale, parle de création de parcs à vélos pour le PA4 tout en signalant que Chamblon profite des infrastructures faites par Yverdon, hors mis les frais de bureau. Quant au PA5, il a été validé par le Conseil d'Etat et sera déposé auprès de la Confédération le 30 juin 2025. Le PA5 concerne la mobilité douce, ainsi Chamblon n'a pas touché de subvention particulière, le projet de piste cyclable avait été abandonné en raison des coûts disproportionnés par rapport à la fréquentation.

Suite à la prise de parole de **M. Freddy Berney**, **M. Max Holzer** a signalé qu'à l'étranger lors de travaux d'infrastructure un panneau mentionne les coûts supportés par diverses administrations, **M. Max Holzer** souhaite que lors de tels travaux en Suisse un panneau précise quel organe en assure le financement

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général de Chamblon, sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis municipal n° 01/25**, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide séparément

Article 1 : D'accepter les comptes de l'année 2024, tels que présentés

Article 2 : D'approuver la gestion de l'exercice 2024.

C'est à l'unanimité que ces articles ont été acceptés respectivement approuvés.

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail, ainsi que la Commune pour son préavis.

La parole est donnée à **M. Max Holzer** qui remercie la boursière pour l'important travail provoqué par le nouveau système comptable MCH2. Actuellement, les coûts sont ventilés à l'extrême et à l'avenir il sera possible de faire une synthèse par nature des coûts.

8 Interventions individuelles :

a) Questions et remarques courantes

M. Christian Calame s'interroge sur les raisons qui ont amené à ce qu'une commission ait dû se prononcer sur les nouveaux statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois.

C'est **M. Jean-Pierre Blanc** qui évoque dans un premier temps l'adjonction d'un nouvel article relatif à l'administration de fonds financiers dû à l'augmentation du nombre de communes et qui complète par la suite en citant les principales modifications de ces statuts, à savoir :

- La distinction des buts et des tâches,
- La spécification de deux buts principaux, soit :
 - La création et l'exploitation d'un service de défense contre l'incendie et de secours, appelé « SDIS régional du Nord vaudois »,
 - La gestion d'un groupe de jeunes sapeurs-pompiers appelé « Jeunes sapeurs-pompiers régionaux du Nord vaudois » ;
- La spécification d'un but optionnel, soit la gestion d'un Service de la police appelé « Police du feu régionale du Nord vaudois »
- La création d'un article relatif à la vidéosurveillance dans un but de dissuasion,
- L'énumération plus détaillée des attributions du Service de défense incendie et secours,
- L'adjonction d'un article sur la distinction des coûts entre défense incendie et secours, jeunes sapeurs-pompiers et police du feu,
- L'adjonction d'un article relatif au traitement des données.

M. Daniel Poncet prend congé en toute simplicité du Conseil général informant qu'avec son épouse ils quitteront la Commune de Chamblon dans le courant du mois d'août.

M. Daniel Poncet constate que Conseil se porte bien et souhaite « que vive le Conseil général ».

Mme Brigitte Affolter fait part d'une constatation d'un acte d'indiscipline par la dépose de matériaux à l'entrée même de la déchèterie du Pérou, et souhaite avoir des informations sur les événements à venir dans la Commune de Chamblon.

M. Jonathan Marendaz déclare que l'auteur de cet acte a facilement été identifié par sa carte MOLOK et a été sanctionné.

Mme Rachelle Hofmann rappelle qu'il est possible de prendre connaissance des événements à venir en consultant le site internet de la commune, il est aussi fait usage de SMS ou d'envois par courriel. **M. Max Holzer** confirme ces dires tout en précisant que l'envoi de SMS ne peut pas être généralisé et doit garder le caractère d'une information urgente.

M. Cyril Gamy s'intéresse aux suites données au document remis dernièrement aux habitants de Chamblon et destiné à faire un recensement des oiseaux pouvant être observés à proximité des habitations.

Prévu initialement pour le 30 mai, un rapport sera connu le 30 septembre, déclare **Mme Rachelle Hofmann**.

- b) Interventions et remarques complexes
Néant

Mme la Présidente clôt cette séance en souhaitant un bon été et donne rendez-vous à la prochaine séance, le 15 septembre à 19h30, rappelant aussi que dès 18h30 seront accueillies les personnes souhaitant avoir des informations sur les différentes tâches incombant aux membres du bureau.

La séance est close à 20 heures 30

La Présidente
A. Tondini



Le Secrétaire
J.-P. Genevay



Pièce jointe : Le rapport de la Commission de gestion et finances

VALIDÉ